

GUIDE PRATIQUE DU STAGE – PROGRAMME DE SPÉCIALISATION EN SCIENCES DES RELIGIONS (FTSR)

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. À QUI EST DESTINÉ LE STAGE ?	1
3. OBJECTIFS DU STAGE	1
4. DOSSIER DE PRÉSENTATION À L'ATTENTION DES EMPLOYEURS	2
4. 1 Profil des étudiant·e·s en sciences des religions de la FTSR	2
4.2 Organisation du stage	3
5. CONDITIONS ET MODALITÉS DE STAGE	3
5.1. Choix de l'institution	3
5.2. Responsable académique	5
5.3. Durée du stage et rémunération	5
5.4 Contrat de stage	5
6. CONDITIONS DE VALIDATION DU MODULE	6
7. RÉCAPITULATIF DES ÉTAPES	7

Guide pratique du stage pour les étudiant·e·s inscrit·e·s au programme de spécialisation « Éclairer l’interculturalité »

Le programme de spécialisation en sciences des religions (30 crédits ECTS) de la FTSR comprend :

- des enseignements : module théorique de 15 crédits ECTS
- un stage : module pratique de 15 crédits ECTS

1. Introduction

Les étudiant·e·s inscrit·e·s au programme de spécialisation « Éclairer l’interculturalité » font un stage professionnalisant de 2 à 3 mois dans le cadre de leur cursus. Le stage se déroule dans une organisation professionnelle extra-universitaire ; il peut s’agir d’un musée, d’un média, d’un secteur de l’administration publique, d’une organisation non-gouvernementale ou internationale, d’un volontariat à l’étranger, ou d’une entreprise commerciale (une maison d’édition, etc.) désignées ci-après « entités partenaires ». Le module de 15 crédits ECTS est validé, à la suite du stage, par la remise d’un rapport final de stage dont les crédits sont comptabilisés à l’issue de la session d’examens qui suit.

Ce module est suivi de manière complémentaire au module d’enseignements « méthodes et théories autour de l’interculturalité » à 15 crédits ECTS qui a pour but d’encadrer sur le plan pédagogique et théorique la formation pratique du stage.

2. À qui est destiné le stage ?

Le programme de spécialisation de 30 crédits est facultatif. Il s’adresse

- aux étudiant·e·s inscrit·e·s dans le programme d’études de la Maîtrise universitaire interfacultaire en sciences des religions avec spécialisation ;
- aux étudiant·e·s inscrit·e·s dans le programme d’études de la Maîtrise ès Lettres avec « histoire et sciences des religions » comme discipline ;
- aux gradué·e·s de la Maîtrise universitaire interfacultaire en sciences des religions, en tant que complément d’études ;
- aux gradué·e·s de la Maîtrise universitaire ès Lettres avec « histoire et sciences des religions » comme discipline, en tant que complément d’études ;
- ou aux détenteurs d’un titre jugé équivalent, en tant que complément d’études.

3. Objectifs du stage

Le module de stage du programme de spécialisation invite les étudiant·e·s à étendre et à mettre à l’épreuve des connaissances appliquées associées à l’interculturalité, qui constitue à la fois une des problématiques centrales des sociétés contemporaines, l’un des principaux axes de compétences de la FTSR et l’orientation professionnelle privilégiée des étudiant·e·s issu·e·s de la faculté.

Ce module a pour but d’offrir aux étudiant·e·s la possibilité d’acquérir des compétences pratiques dans un domaine de leur choix et de se positionner par rapport à leur avenir professionnel.

L'objectif principal du stage est d'offrir aux étudiant·e·s diplômé·e·s en sciences des religions une transition vers le monde professionnel en leur permettant de développer et de valoriser un profil professionnel spécifique. Il vise ainsi à favoriser leur insertion dans le marché de l'emploi.

Une des compétences acquises avec cette expérience est, en effet, l'aisance dans la recherche d'emploi et/ou avec le processus d'embauche. L'étudiant·e apprend à interagir avec le monde professionnel.

4. Dossier de présentation à l'attention des employeurs

La FTSR propose depuis la rentrée académique 2015-2016 un programme de spécialisation de 30 crédits dans le cadre de son Master interfacultaire de 120 crédits en sciences des religions. Ce programme, à visée pré-professionnalisante, a pour objectif de favoriser l'insertion des diplômé·e·s en sciences des religions dans le monde de l'emploi, en leur permettant d'acquérir des compétences pratiques et théoriques dans le domaine spécifique de l'interculturalité.

4.1 Profil des étudiant·e·s en sciences des religions de la FTSR

Dans le cadre de ce programme, les étudiant·e·s qui ont suivi le cursus de Master en sciences des religions ou le master ès Lettres avec « histoire et sciences des religions » comme discipline seront amené·e·s à mettre en évidence les compétences acquises, telles que :

- La maîtrise d'outils méthodologiques divers ;
- Un savoir approfondi au sujet de différents champs ou traditions religieuses ;
- Des compétences importantes dans des disciplines telles que l'anthropologie, la psychologie, la sociologie, l'histoire, la philosophie, etc. ;
- Une maîtrise de problématiques croisées entre religion, politique, culture, art et genre ;
- Un savoir-faire avec des questions liées à la diversité religieuse, l'interculturalité, et les modèles de pluralismes religieux.

D'autres compétences pratiques ont été intégrées tout au long de ce cursus, telles que :

- La communication orale et écrite
- La capacité d'argumentation
- L'articulation entre théories scientifiques et exemples empiriques
- L'esprit critique, d'analyse, de synthèse et la capacité de vulgarisation
- Des compétences linguistiques variées
- La gestion de projets
- L'enquête de terrain
- La prise de notes, le travail éditorial et la rédaction de rapports
- L'analyse scientifique
- La recherche documentaire
- La réalisation de sondages, d'interviews et d'entretiens
- Le travail en équipe
- La production audiovisuelle

4.2 Organisation du stage

Pour permettre l'évaluation du stage, l'étudiant·e doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir effectué un stage d'une durée de 2-3 mois, à plein temps. Si l'engagement est à temps partiel, la durée du stage est rallongée pour être équivalente au minimum à 2 mois.
- Être encadré·e durant son stage, par la personne responsable du stage (ci-après : « la ou le responsable du stage ») au sein de l'entité partenaire et obtenir l'accord d'un membre du corps enseignant (ci-après : « la ou le responsable académique ») de la FTSR, ou participant au programme de spécialisation.
- Rédiger un rapport de stage (15-20 pages), dont la thématique sera en lien avec l'orientation du programme de spécialisation « Éclairer l'interculturalité ».
- Faire évaluer, par la ou le responsable académique, le rapport de stage dans un délai d'un semestre après la fin du stage.
- Faire apprécier le stage par la ou le responsable du stage (cf. disposition du contrat)

La ou le stagiaire participe soit au travail ordinaire de l'entreprise, de l'administration ou de l'institution (intégration dans un service particulier pendant toute la durée du stage ou circulation dans les différents services), soit à un projet ponctuel conduit par l'entité partenaire (enquête, recherche ciblée, campagne d'information, etc.). Il importe que le stage soit formateur, aussi la présence de la ou du responsable du stage est-elle essentielle pour l'encadrement et l'accompagnement de la ou du stagiaire vers une autonomie croissante.

5. Conditions et modalités de stage

5.1. Choix de l'institution

L'étudiant·e choisit un lieu de stage parmi une liste d'entités partenaires proposées par la FTSR et référencées ci-dessous.

Entités partenaires garantissant une place de stage pour les étudiant·e·s du programme de spécialisation :

- DoCip (Centre de Documentation, de Recherche et d'Information des Peuples Autochtones, Genève) ;
- Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC, Genève).
- Editions Agora
- RTS (Radio télévision suisse romande, Fabien Hünenberger, Lausanne) sous réserve ;

Entités susceptibles de proposer des places de stages (liste non-exhaustive, l'étudiant·e prend directement contact avec l'entité visée) :

- Musées d'ethnographie de Neuchâtel et de Genève
- Musée de Prangins
- Musée de la Croix-Rouge
- Musée et Fondation Bodmer
- Musée historique de Lausanne

- Fondation Barbier Muller
- Le Courrier
- Maisons Labor et Fidès, Alphil
- SOS Racisme (Association romande contre le racisme, Genève)
- Vivre ensemble (Service d'information et de documentation sur le droit d'asile, Genève)
- Appartenance (Association d'aide aux personnes migrantes, Lausanne)
- Bureau de l'Égalité du département de la sécurité et de l'environnement du canton de Vaud
- Commission fédérale contre le racisme (CFR, Berne)
- Offices régionaux de placement (ORP)
- La Maison de la Femme (Plateforme, Lausanne)
- Réseau International des Droits Humains (RIDH, ONG, Genève)
- Peace Brigades International (PBI, ONG, Berne)
- Graine de Paix (ONG, Genève)
- Déclaration de Berne (DB, ONG, Lausanne)
- Amnesty International (ONG, Lausanne)
- CETIM (Centre Europe – Tiers Monde, ONG, Genève)
- Solidar Suisse (ONG, Lausanne)
- Centre Interculturel, Casa Mundo (Association, Lausanne).
- Peace Watch Switzerland (ONG, mission à l'étranger)
- Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (OHCHR, organisation internationale, Genève)
- Camarada (Centre d'accueil et de formation pour femmes migrantes, Genève)
- Centre Maya pour la Paix (ONG, mission à l'étranger)
- L'Association DILSE (ONG, mission à l'étranger)
- L'Association Lectures Partagées (ONG, mission à l'étranger)
- Maison des religions (Berne)
- Service des cultes (Vaud)

Dans le cas d'un stage dans une organisation répertoriée ci-dessus, la formation aboutit à l'acquisition de compétences notamment dans les domaines suivants :

- La gestion de projet
- L'élaboration de matériaux pédagogiques
- La recherche de fonds
- La coordination de programme et de campagnes de sensibilisation
- Diverses publications (sites, newsletters)
- La gestion des réseaux sociaux et de la communication
- L'organisation d'ateliers, de conférences et de manifestations publiques
- Diverses compétences administratives

Il est également possible pour l'étudiant·e de **proposer une institution** issue de son propre réseau et à laquelle il ou elle porte un intérêt particulier. Il ou elle peut encore faire une postulation de stage spontanée ou répondre à une annonce publiée.

Les étudiant·e·s peuvent également faire un stage SEMP en s'informant sur le site : www.unil.ch/echanges. Dans ce cas, ils ou elles trouvent un stage dans une entreprise d'un pays européen participant au programme. Le stage SEMP réalisé dans le cadre de la Maîtrise avec

spécialisation de la FTSR est d'une durée de 3 mois et permet aux étudiant·e·s de bénéficier d'une bourse SEMP selon les conditions d'obtentions indiquées dans le programme SEMP (420.- CHF par mois de stage).

D'autres offres de stages sont disponibles sur le site internet du service d'orientation et carrière de l'Université de Lausanne (SOC) dans le cadre de son programme Unistages (www.uni.ch/soc) si l'étudiant·e souhaite faire une postulation par ses propres moyens.

Dans tous les cas, l'étudiant·e doit en informer le conseiller ou la conseillère aux études en sciences des religions.

5.2. Responsable académique

L'étudiant·e choisit une ou un responsable académique en fonction du lieu et du domaine de stage. La ou le responsable académique, en concertation avec le ou la conseiller·ère aux études, valide le lieu de stage et accompagne l'étudiant·e tout au long de son expérience professionnalisante et de la rédaction du rapport. La ou le responsable académique évalue aussi les qualités académiques du rapport final.

5.3. Durée du stage et rémunération

Le stage est en principe d'une durée de 2 à 3 mois, à plein temps. Mais la durée du stage peut varier en fonction du pourcentage d'activité et des exigences de l'entité partenaire. Si l'engagement est à temps partiel, la durée du stage est rallongée pour être équivalente au minimum à 2 mois.

Le stage intra-cursus est en principe non payé. Mais la ou le stagiaire peut être rémunéré·e ou défrayé·e selon le dispositif interne à l'organisation. Dans ce cas, l'employeur fixe le montant du défraiement et/ou de la rémunération qui est notifié dans le contrat de stage. Si l'entité partenaire est éloignée de Lausanne, une demande de participation aux frais de déplacement peut être effectuée auprès du Décanat de la FTSR par l'étudiant·e.

La ou le stagiaire étranger, à plein temps, rémunéré ou non-rémunéré, doit s'assurer qu'il peut être au bénéfice d'une autorisation de travail en Suisse.

5.4 Contrat de stage

Un contrat de stage est conclu entre l'Université de Lausanne (représentée par la ou le responsable académique), l'entité partenaire auprès de laquelle se déroule le stage et la ou le stagiaire.

Le projet de stage une fois validé par le responsable académique et le ou la conseiller·ère aux études, l'étudiant·e doit suivre le cas échéant un processus de sélection selon les modalités de l'organisation visée.

Les objectifs du stage sont explicités dans le contrat, préalablement élaboré par la ou le responsable de stage et la ou le responsable académique ; le contenu du stage doit refléter les

véritables compétences attendues pour un domaine professionnel spécifique. Les conditions de confidentialité sont, le cas échéant, explicitées dans le contrat de stage.

Le stage se déroule sous la double supervision de la ou du responsable académique et de la ou du responsable du stage. L'étudiant·e veillera à respecter les règles édictées par l'institution qui l'emploie (règlement de l'employeur, clause de confidentialité, ...). La ou le responsable du stage, qui est le principal interlocuteur sur place, effectue une évaluation finale du travail fourni par l'étudiant·e durant son stage, à l'attention de la ou du responsable académique.

En cas de litige durant le stage, la ou le stagiaire doit impérativement en faire part, immédiatement, à la ou au responsable académique afin d'envisager des solutions pour garantir le bon déroulement de la suite du stage.

6. Conditions de validation du module

Tout au long du stage, l'étudiant·e récoltera les informations utiles à la rédaction de son rapport final.

L'étudiant·e rédige un rapport de stage final de 15 à 20 pages qui est évalué par la ou le responsable académique. Un délai d'un semestre est accordé après la fin du stage pour la partie strictement rédactionnelle. L'étudiant·e doit donc s'inscrire à la session d'examen qui suit la fin du stage.

Le thème général du programme de spécialisation « Éclairer l'interculturalité » est reflété et problématisé dans le contenu du rapport. Le thème est articulé au champ d'action dans lequel s'est déroulé le stage ; l'étudiant·e s'interrogera sur les bénéfices tirés du stage du point de vue de l'interculturalité. Il ne peut en aucun cas être un compte-rendu des tâches effectuées durant le stage.

Un exemplaire du rapport est remis au secrétariat de la FTSR, un second à la ou au responsable du stage, et un troisième à la ou au responsable académique. Le stage est évalué par la ou le responsable académique, en concertation avec la ou le responsable du stage (appréciation du stage), de sorte que l'évaluation déborde la seule prise en compte du cadre académique du rapport. Le rapport de stage respecte les modalités de confidentialité indiquées dans le contrat de stage.

Le module est réussi lorsque le stage a été effectué et que l'évaluation du rapport de stage est réussie. L'étudiant·e obtient alors 15 crédits ECTS. En cas d'échec, la ou le responsable académique peut demander à l'étudiant·e une version révisée du rapport, qui donne lieu à une seconde tentative à l'évaluation du rapport de stage.

Le terrain/domaine dans lequel se déroule le stage, peut être utilisé pour la rédaction du mémoire, avec l'accord de la ou du responsable académique et de la directrice ou du directeur de mémoire de Maîtrise. Dans ce cas, le rapport de stage ne peut pas être assimilé, ni substitué, au travail requis dans le cadre du mémoire de maîtrise.

7. Récapitulatif des étapes

- 1) L'étudiant·e choisit un lieu de stage.
- 2) Il ou elle postule et suit la procédure de sélection de l'entité partenaire.
- 3) L'étudiant·e choisit une ou une responsable académique.
- 4) La proposition de stage est validée par la ou le responsable académique en concertation avec le ou la conseiller·ère aux études.
- 5) Élaboration du descriptif de stage d'entente avec la ou le responsable du stage et la ou le responsable académique. La ou le stagiaire participe à un travail qualifiant quotidien de l'entité partenaire ou participe à un des projets spécifiques de celle-ci.
- 6) Signature du contrat de stage (responsable du stage, responsable académique, étudiant·e).
- 7) Le stage se déroule sous la double supervision de la ou du responsable académique et de la ou du responsable du stage.
- 8) Rédaction et remise par l'étudiant·e d'un rapport de stage en lien avec le thème de l'interculturalité, dans un délai d'un semestre après la fin du stage.
- 9) L'évaluation du rapport de stage est effectuée par la ou le responsable académique. La ou le responsable de stage fourni pour sa part une appréciation écrite sur le travail fourni par la ou le stagiaire durant son activité.
- 10) Le résultat de l'évaluation du stage est notifié par la ou le responsable académique dans le rapport d'évaluation. Le résultat est attribué selon les modalités d'évaluation des enseignements et des crédits édictées dans le Règlement de la maîtrise interfacultaire en sciences des religions (art. 24, al. 3).